

# CHARTRE SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

La société Travaux Publics OCCITAN considère que sa responsabilité en tant qu'employeur est d'offrir un environnement de travail sûr et épanouissant à chacun de ses collaborateurs et collaboratrices en associant qualité de vie au travail et recherche de la performance.

Pour cela, la société s'est engagée dans une démarche d'amélioration constante de la santé , de la sécurité et de la sauvegarde de l'environnement à la fois pour l'ensemble de ses salariés et pour chacun de ses sous-traitants.

Cette conviction impose de mettre en œuvre une démarche complète sur l'ensemble de ses opérations pour développer une culture du "zéro accident".

Pour répondre à ces préoccupations, la direction a mis en place une démarche SSE qui s'appuie sur les principes de base suivants:

- **Engagement de la direction** de la mise à disposition des moyens financiers et matériels nécessaires à la démarche et de l'établissement d'un plan d'actions, mis à jour régulièrement,
- **Compétences et qualifications professionnelles** de chaque salarié intervenant sur le terrain avec la mise à disposition des EPI nécessaires,
- **Préparation et organisation du travail** préalablement à toute intervention sur le terrain avec une analyse du risque afin de mettre en place les moyens de prévention adaptés (Équipements particuliers, PPSPS, Plan de prévention,...),
- **Contrôles et amélioration continue** afin de s'assurer de l'appropriation de la démarche SSE par l'ensemble des salariés et sous-traitants,
- **Respecter la propreté du chantier** ainsi que les consignes de tri sélectif des déchets.